



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Section FO COMMERCE se félicite de la Résolution prise par le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres, votée à l'unanimité

Dans cette résolution, la FEC FO rappelle son attachement au Repos Dominical et sa position ferme contre le travail du dimanche et de nuit.

Tout comme le Conseil National de la FEC, la section FO COMMERCE :

«Dénonce, rejette et appelle à combattre la Loi Macron qui entraîne de facto des privatisations, détruit le contrat de travail pour le transformer en contrat individuel de gré à gré, vise à liquider les Conseils de Prud'hommes, à remettre en cause le repos dominical et à généraliser le travail dominical et le travail de nuit.»

Et soutient l'intégralité du texte de la résolution et se félicite à nouveau du positionnement clair contre le travail du dimanche et de nuit :

«Concernant la Loi du 10 août 2009 qui banalise et étend le travail dominical, le Conseil National rappelle l'importance des observations faites par l'OIT au gouvernement français à la suite de l'intervention de Force Ouvrière et continue d'exiger que le gouvernement français y réponde favorablement et sans délai. Le Conseil National condamne les velléités gouvernementales répondant aux lobbies de la grande distribution et grands groupes qui visent à amplifier le recours au travail du dimanche et au travail de nuit.

Le Conseil National appelle l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens mis à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical, du travail de nuit et du travail «en soirée», voulue par le patronat et les pouvoirs publics.

Le Conseil National confirme le mandat donné au Secrétaire général de la FEC pour ester en justice aux fins de faire respecter la loi et condamner les entreprises faisant travailler en toute illégalité des salariés le dimanche et la nuit et, d'une manière générale, engager toute action visant à préserver le repos dominical des salariés.

Le Conseil National revendique le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche.»

La section fédérale du Commerce appelle l'ensemble de ses militants à partager largement l'intégralité du texte de la résolution (ci-joint) pour organiser la résistance face aux attaques patronales et gouvernementales.

Tout comme le fait actuellement les militants à la fnac.

Paris, le 22 mai 2015

Contacts :

Christophe LE COMTE - Secrétaire de la section fédérale du Commerce : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24



54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS - ☎ : 01.48.01.91.32 - 📠 : 01.48.01.91.98

Courriel : commerce@fecfo.fr